

Communauté de communes de Touraine Val de Vienne
Compte-rendu du Conseil communautaire du 28 mai 2018

- Compte rendu bureau du 14 mai 2018
- Compte rendu conseil du 23 avril 2018

Etaient présents :

M. AUBERT Michel, Mme BACHELERY Chantal, M. BARILLET Christian, M. BASSEREAU Jean-Louis, M. BIGOT Eric, Mme BILLON Yolande, M. BLANCHARD Pascal, Mme BOULLIER Florence, M. BREANT Michel, M. BRISSEAU Daniel, M. CAILLETEAU David, M. CHAMPIGNY Michel, M. DANQUIGNY Pierre-Marie, Mme DE PUTTER Murielle, M. DELALEU Max, M. DUBOIS Philippe, M. DUPUY Daniel, M. ELIAUME Bernard, M. FILLIN Alain, Mme FOUASSE Gerdina, M. FOUQUIER Marc, M. GABORIAU Serge, M. GERARD François, Mme GOUZIL Lucette, Mme JOUANNEAU Dominique, Mme LECLERC Claudine, M. LECOMTE Serge, M. MARCHE Bernard, M. MIRAULT Michel, M. MOREAU Serge, Mme MORIN Françoise, Mme PAIN Isabelle, M. PIMBERT Christian, M. PINEAU Christian, M. POUJAUD Daniel, M. SCHLOSSER Jean-Louis, Mme SENNEGON Natalie, M. TESTON Martial, Mme VIGNEAU Nathalie

Etaient absents :

M. ANDREANI Jean-Pierre, Mme BOUCHAUD-VOLLEAU Valérie, Mme BRABAN Françoise, Mme BRUNET Dominique, M. BRUNET Thierry, M. COUV RAT Jean-François, Mme DOZON Danielle, M. GASPARD Alain, Mme GAUCHER Claudine, Mme JARDIN Frédérique, M. JOURDAIN Pascal, Mme JUSZCZAK Martine, M. LOIZON Jean-Pierre, Mme PIRONNET Jocelyne, M. SAVOIE Jean représenté par Mme MORIN Françoise, M. TALLAND Maurice, M. THIVEL Bernard, Mme VACHEDOR Claire

Pouvoirs :

M. NOVELLI Hervé pouvoir à M. AUBERT Michel

Mme BILLON Yolande a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Point info du Président

- 1 – Organisation de l'insertion à l'échelle de la CCTVV – Intervention de M. BARILLET
- 2 – Conseil communautaire : remplacement d'un suppléant
- 3 – Désignation d'un représentant au sein de « Lire et Dire »
- 4 – Contribution de la CCTVV au SRADDET
- 5 – Adhésion à l'association TZCLD (Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée) - établissement d'un diagnostic préalable à une éventuelle expérimentation
- 6 – Initiative Touraine Chinonais : attribution de subventions
- 7 – Aide à l'immobilier d'entreprise : dossier Start
- 8 – Subvention : Comité des fêtes de Chaveignes
- 9 – Contribution au Fonds de Solidarité Logement
- 10 – Groupement des OT : contribution aux études budgétaires et juridiques
- 11 – Voie verte / Avenant marchés de travaux gares de Coutureau et Champigny
- 12 – Avenants marchés de travaux gare de Ligré
- 13 – Participation financière de la CCTVV à l'implantation de nouvelles plateformes de regroupement pour les conteneurs
- 14 – Mise en réseau des bibliothèques : modification du poste d'agent de bibliothèque
- 15 – Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique, maintien de la parité numérique.
- 16 – Proposition de prêt par la CAISSE D'EPARGNE
- 17 – Gendarmerie de l'Île Bouchard : modification superficie et modification du projet de bail
- 18 – Dépenses à imputer – Compte 6232
- 19 – Décision modificative n° 1 au Budget principal
- 20 – Désignation de nouveaux délégués au SMICTOM du Chinonais
- 21 – Désignation de nouveaux délégués au syndicat de la Manse
- 22 – Désignation de nouveaux délégués au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
- 23 – Construction d'un cabinet satellite à Saint-Epain : modification des parcelles
- 24 – Questions diverses

1 – Organisation de l’insertion à l’échelle de la CCTVV – Intervention de M. BARILLET

M. BARILLET remercie M. PIMBERT de son invitation. Les missions et le fonctionnement des quatre structures d’insertion intervenant sur le territoire sont présentées : la MILE/ASEPT à Sainte-Maure-de-Touraine, l’APEB à l’Ile Bouchard, AGIR pour l’Emploi à Richelieu. Elles œuvrent dans les domaines de l’emploi (recherche, insertion, réorientation, accompagnement), de la formation, et de certains « services publics » en général.

Les missions sont les suivantes :

- Couverture de l’ensemble du territoire communautaire pour les questions Emploi Formation et Service Public au travers d’Agir Pour l’Emploi (Richelieu), l’APEB (Ile Bouchard), l’ASEPT et la MILE (Sainte Maure de Touraine)
- Appui sur des structures fédératrices pour les différentes missions : Touraine Insertion (Département 37) et Touraine Ouest Emploi (Chinonais).
- Des missions spécifiques dans le secteur de l’Insertion par l’Activité Economique au travers des conventionnements par la DIRECCTE d’associations intermédiaires (Agir, ASEPT), agréées « Service à la personne », ou de chantier d’insertion (Orchis). A ce titre, Christian Barillet, président, insiste auprès des collectivités présentes pour qu’elles sollicitent d’avantage ces structures en regard du confort des démarches de recrutement qu’elles assurent, mais également de par l’accompagnement qu’elles proposent aux salariés.
- L’animation des Maisons de Services Au Public (MSAP), sur les questions sociales (CAF, CPAM, CARSAT, MSA) et de l’emploi (Pôle Emploi), et travail auprès des familles avec un espace de vie labellisé par la CAF Le travail sur l’accès au numérique pour le public démuné avec un atelier d’initiation itinérant sur le territoire, « Les clés du numérique » soutenu par le Conseil régional Centre Val de Loire; Ce dispositif renforce les Espaces Publics Numériques (EPN) en accès dans chacune des structures ainsi qu’à la mairie de Ports sur Vienne.
- La mise à disposition d’un espace de Co-Working mutualisé et équipé de l’outil numérique sera également proposé aux porteurs de projet de création d’activité ou aux très petites entreprises ne disposant pas de locaux professionnels.

L’ASEPT est conventionnée en plus du territoire de Ste Maure et de l’Ile Bouchard, pour les communes de Draché, Sepmes et la Celle St Avant. Un diaporama est joint en annexe. Par ailleurs, la fusion entre la MILE et l’ASEPT est envisagée à partir de 2019.

M. PIMBERT remercie M. BARILLET et les techniciens présents de leur intervention.

Point d’information du Président :

La RGPD :

M. PIMBERT indique que la communauté de communes a engagé un travail de réflexion à ce sujet et une offre du GIP RECIA est à l’étude. Certaines communes sont inquiètes à ce sujet pour savoir comment s’y prendre. Une mutualisation est-elle envisageable ?

M. PIMBERT invite les communes à faire remonter leurs besoins.

La bibliothèque :

M. PIMBERT informe du report de la date de clôture pour la remise du questionnaire au 30 juin. Le questionnaire est disponible sur le site de la CCTVV. C’est un questionnaire par personne et non pas par famille.

Le PLUi :

M. PIMBERT fait part d’une certaine inquiétude sur le délai, la vitesse d’élaboration du PLUi et souhaite alerter le vice-président sur ce point. La rédaction du PADD est prévue dans des délais extrêmement contraints alors qu’il est nécessaire de prendre le temps d’échanger avec les communes. Dans le calendrier actuel, le PADD doit être rendu pour le 12 juin afin qu’il soit soumis pour avis à la CDPENAF et présenté ensuite en conseil en juillet. Pour cette raison, M. PIMBERT suggère une présentation au moins en septembre en non pas en juillet. Par ailleurs, le planning prévoit un certain nombre de validation par le comité de pilotage alors que la commission, qui comprend les 40 communes, devrait être sollicitée.

M. POUJAUD rappelle que l’agenda a été adopté en février 2017. Le PADD est la clé pour pouvoir user du sursis à statuer. Sur le territoire, il y a au moins une commune qui a un impératif d’user de ce sursis à statuer. Si la pression aboutit, il n’y aura rien pour s’opposer à cet opérateur puisque la commune est en

Communauté de communes de Touraine Val de Vienne

RNU. Il n'y a pas d'urgence, on n'est pas dans la précipitation mais dans certains cas, il sera trop tard ensuite si le PADD n'est pas approuvé dans les délais.

M. ELIAUME estime qu'on ne peut pas laisser passer des aspects qui peuvent être négatifs pour les communes, les habitants. Des éléments ont été envoyés par la commune qui a essayé de faire au mieux mais sans garantir que rien n'a été oublié. M. ELIAUME invite les communes qui sont sous pression à s'exprimer.

M. PIMBERT rappelle que la CCTVV a engagé un PLUi dès sa création. Mais on est en limite de rupture pour l'appropriation du PLUi par les communes.

Mme LECLERC observe que les petites communes n'étaient pas conscientes forcément du travail astreignant et précis qu'exige le suivi du PLUi et estime qu'on n'a pas le droit à l'erreur pour l'avenir.

Mme BILLON ajoute qu'elle pensait que les communes seraient plus accompagnées à ce jour. On pose des questions mais on ne nous répond jamais.

M. PIMBERT redoute aussi que des communes insatisfaites pourraient ne pas voter le PLUi. Le calendrier mérite d'être étendu et d'associer plus étroitement la commission constituée des 40 communes.

M. POUJAUD souligne que la prochaine CDPENAF est prévue le 12 octobre.

M. BARILLET insiste pour que les documents préparatoires aux réunions soient envoyés au moins 48 heures avant. La masse d'information reçue est telle qu'il est autrement impossible de la traiter et de la comprendre en réunion.

M. POUJAUD indique que ce problème sera résolu en fin de semaine. On attend trop du bureau d'études, il ne fait qu'accompagner.

M. PIMBERT précise que ce délai permettra plus d'échanges entre le bureau d'études et la commission. Celle-ci doit maintenant valider les étapes et préconise trois réunions de la commission pour arriver à un document fini.

2 – Conseil communautaire : remplacement d'un délégué suppléant

Comme suite à la démission du conseil municipal de Cruzilles de M. Jean-Michel RAPICAULT, la délégation au sein du Conseil communautaire en tant que suppléante sera assurée par Mme CHAMPIGNY Ghislaine.

Le Conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE** acte du remplacement de M. Jean-Michel RAPICAULT par Mme CHAMPIGNY Ghislaine en tant que déléguée suppléante au sein du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND** acte du remplacement de M. Jean-Michel RAPICAULT par Mme CHAMPIGNY Ghislaine en tant que déléguée suppléante au sein du Conseil communautaire.

3 – Désignation d'un représentant au sein de « Lire et Dire »

Conformément aux statuts de l'association Lire et Dire, la communauté de communes peut être représentée au sein du Conseil d'administration.

Après avis favorable des membres du Bureau,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Michel MIRAULT représentant titulaire et Claudine LECLERC suppléante

4 – Contribution de la CCTVV au SRADET

La Région Centre Val de Loire s'est engagée dans l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADET) institué par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Les établissements porteurs de schémas de cohérence territoriaux et les établissements publics de coopération intercommunale (métropoles, communautés d'agglomérations, communautés de communes) ont leur place dans l'élaboration du SRADET, notamment afin d'assurer la cohérence et l'articulation avec les documents de planification locale.

Les trois grands axes de réflexion soumis à la concertation sont les suivants :

- Quels atouts valoriser pour renforcer notre attractivité ?
- Comment conjuguer la diversité de nos territoires et répondre aux besoins du quotidien ?
- Comment aménager durablement nos territoires pour relever le défi climatique et environnemental ?

Conformément à l'article R ;4251-15 du Code Général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil Régional daté du 3 mars 2017, il est prévu une demande de contribution écrite aux métropoles, aux Etablissements en charge du SCOT, aux collectivités territoriales à statut particulier situées sur le territoire, et aux EPCI à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme. Cette contribution peut permettre de faire part de règles générales pour le SRADET correspondant aux spécificités territoriales et nourries des expériences locales en matière de planification.

Vous trouverez en annexe [la proposition de contribution de la CCTVV](#) au SRADET.

Après avis favorable des membres du Bureau,

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la contribution de la CCTVV au SRADET

M. BARILLET demande à ce que soit rajouté un point visant à mieux prendre en compte l'intégration des infrastructures de transport dans leur environnement, à la fois par rapport aux paysages mais aussi par rapport aux nuisances acoustiques.

Il souhaiterait que soit précisé AOP de sainte Maure de Touraine quand il s'agit d'évoquer le fromage car il est le seul présent sur le territoire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la contribution de la CCTVV au SRADET

5 – Adhésion à l'association TZCLD (Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée) - établissement d'un diagnostic préalable à une éventuelle expérimentation

La loi d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée a été adoptée le 29 février 2016 et est née de la volonté de l'association ATD Quart Monde de concrétiser son engagement en faveur de l'emploi conçu comme un droit. Cette loi se décline depuis 18 mois sur des territoires expérimentaux qui ont été labélisés territoire zéro chômeur de longue durée.

L'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » a ainsi été créée le 7 octobre 2016 pour prendre la suite de l'action et démontrer qu'il est possible à l'échelle de petits territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire.

L'association TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) a pour objet l'animation et le développement du projet dans ses différentes étapes.

Le principe de l'expérimentation repose sur l'identification des chômeurs de longue durée sur le territoire communautaire. Un travail est ensuite entrepris avec ces personnes pour déterminer avec elles un projet professionnel, puis leur proposer un emploi correspondant à un besoin non couvert par un acteur économique sur leur bassin de vie. Les emplois ainsi créés trouvent leur financement par la réorientation des fonds publics qui auraient servi à leurs allocations et leurs services d'accompagnement social en tant que demandeur d'emploi. Ils sont salariés d'une entreprise à but d'emploi qui sera créée sur le territoire **avec le concours de tous les acteurs économiques partenaires**. Cette entreprise assurera leur emploi. Une dizaine de territoire expérimentent à l'échelle nationale depuis novembre 2016 ce concept.

Un nouvel appel à projets est lancé pour retenir de nouveaux territoires qui deviendront à leur tour périmètre d'expérimentation.

Après avis favorable des membres du Bureau,

Le Conseil communautaire est invité à :

- **ADHERER** à l'association TZCLD et s'acquitter de la cotisation de 100 € afin d'initier le diagnostic préalable à une éventuelle expérimentation dans le cadre de l'appel à projets.

M. BARILLET demande à ce que les 4 organisations du territoire qui interviennent dans le domaine de l'emploi soient citées dans la délibération. Elles sont intéressées par la démarche. Y ajouter également Touraine Ouest Emploi.

M. PIMBERT précise que la délibération doit être plus généraliste en indiquant par exemple que l'ensemble des acteurs du territoire s'impliquent dans la démarche y compris les structures oeuvrant dans le domaine de l'emploi. Le comité de pilotage doit être le plus large possible.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADHERE** à l'association TZCLD et s'acquitter de la cotisation de 100 € afin d'initier le diagnostic préalable à une éventuelle expérimentation dans le cadre de l'appel à projets.

6 – Initiative Touraine Chinonais : attribution de subventions

Le comité d'agrément d'Initiative Touraine Chinonais (ITC) réuni en séances du 22 mars et 19 avril 2018, a accordé trois prêts de :

- 6 000 € d'une durée de 5 ans à Mme BREILLAD Valérie, pour la création d'une entreprise de vente ambulante de produits alimentaires, d'entretien et d'hygiène bio ou locaux en vrac, implantée sur la commune de Ports-sur-Vienne.
- 4 000 € d'une durée de 5 ans à Mme LESCOP Gilaine, pour la création d'une entreprise de vente de produits frais et secs bio et locaux en ambulant implantée sur la commune de Marcilly-sur-Vienne.
- 5 000 € d'une durée de 5 ans à Mme FAUCHERE Laetitia, pour la création d'une entreprise spécialisée dans les travaux d'électricité générale et la vente d'électroménager, implantée sur la commune de La Tour Saint-Gelin

Conformément à la convention d'adhésion à ITC, la CCTVV est appelée à verser une participation de 1 950 € à l'association, qui correspond à 13 % du montant total des prêts accordés.

Après avis favorable de la Commission Animation – Soutien au Commerce et à l'Artisanat du 25 avril 2018, et des membres du Bureau, le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'attribution d'une participation de 1 950 € à ITC au titre de ces projets.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une participation de 1 950 € à ITC au titre de ces projets.

7 – Aide à l’immobilier d’entreprise : dossier START

Par délibérations en date du 24 avril 2017 et du 18 décembre 2017 le Conseil communautaire a approuvé le règlement des aides à l’immobilier d’entreprise de la CCTVV qui fixait le cadre d’intervention du Conseil départemental,

La société START, spécialisée dans l’industrie et le négoce de produits pour le jardin et la maison a été reprise par M. Grégory CAILLAUD en 2004, année de création de la Holding familiale EDEN, regroupant les 2 entreprises familiales, START et PROFACID.

Au plan national, START est devenu leader sur le marché des désherbages thermiques, les engrais biologiques ainsi que liquides et granulés de synthèse. Ce résultat est la conséquence d’efforts en recherche et développement permettant aujourd’hui d’envisager de réussir la reconversion de toutes les gammes en produits naturels (PNPP), avant l’interdiction du glyphosate, prévue le 1^{er} janvier 2019. Aujourd’hui 60% des engrais commercialisés sont d’origine biologique.

Le développement de l’activité nécessite d’augmenter les espaces de stockage pour l’installation de cuves supplémentaires, le conditionnement et le stockage des produits finis secs, biologiques et de synthèse. Les investissements immobiliers, estimés à **346 040 € HT**, concernent :

- l’extension de 1 500 m² d’un bâtiment métallique existant pour le conditionnement
- la construction d’un auvent de 432 m²
- la réalisation d’une plateforme logistique et d’un parking

Par courrier en date du 9 mars 2018, l’entreprise START a saisi la CCTVV et le CD37 pour un accompagnement au titre de l’aide à l’immobilier. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Construction bâtiment 1.500 m ²	132 540,00 €	CCTVV (8%)	27 683,20 €
Construction auvent 432 m ²	52 318,00 €	Conseil départemental (12%)	41 524,80 €
Massif + plateforme béton	85 130,00 €		
Empierrement plateforme	76 052,00 €	Emprunt SARL START	274 102,00 €
TOTAL	346 040 ,00 €	TOTAL	346 040,00 €

Après avis favorable de la Commission Développement économique du 25 avril 2018 et des membres du Bureau,

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l’octroi d’une subvention communautaire de 27 683,20 € au bénéfice de la Sarl START dans le cadre du projet immobilier présenté,
- **AUTORISER** le Président à signer la convention fixant les modalités d’octroi.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **APPROUVE** l’octroi d’une subvention communautaire de 27 683,20 € au bénéfice de la Sarl START dans le cadre du projet immobilier présenté,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention fixant les modalités d’octroi.

8 – Subvention : Comité des fêtes de Chaveignes

Pour l’organisation de son 22^{ème} Marché Fermier (21 octobre), l’association sollicite auprès de la CCTVV une subvention de 800 €.

Après étude de la demande, la commission Animation – Soutien au Commerce et à l’Artisanat réunie le 25 avril 2018, propose l’octroi d’une subvention de 500 € en application du règlement d’attribution des subventions aux associations.

Communauté de communes de Touraine Val de Vienne

Après avis favorable des membres du Bureau,

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les avenants suivants avec l'entreprise Boussiquet (montants HT) :

Avenant 1 : Fournitures et poutres porteuses	708,68 €
Avenant 2 : Changement chevrons et pannes Lampisterie Coutureau	823,37 €
Avenant 3 : Remplacement solive et pose plancher	1 098,09 €
Avenant 4 : Démolition solive et solivage pour support plafond	853,05 €

- **AUTORISER** M. le Président à signer les avenants et les documents liés.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les avenants suivants avec l'entreprise Boussiquet (montants HT) :

Avenant 1 : Fournitures et poutres porteuses	708,68 €
Avenant 2 : Changement chevrons et pannes Lampisterie Coutureau	823,37 €
Avenant 3 : Remplacement solive et pose plancher	1 098,09 €
Avenant 4 : Démolition solive et solivage pour support plafond	853,05 €

- **AUTORISE** M. le Président à signer les avenants et les documents liés.

12 – Avenants marchés de travaux Gare de Ligré

Lot 2 – TERRASSEMENT-DEMOLITION-GO (entreprise RMC)

Il a été découvert après notification des marchés que la structure du plancher entre le sous-sol et le RDC devait être traitée et renforcée.

Le détail des travaux de reprise en sous-œuvre objet du projet d'avenant n°1 pour le lot 2 est le suivant :

Suppression essai à la plaque	- 350.00 €
Suppression avaloir	- 700.00 €
Suppression dépose sol	- 1 770.50 €
Suppression bonde de sol	- 330.00 €
Glacis au mortier de ciment	+ 750.40 €
Equerres	+ 2 671.20 €
Pose et fixation	- 1 360.80 €
Dérouillage et traitement antirouille	800.00 €
TOTAL MODIFICATIONS (HT)	+ 1 631.90 €
MARCHE DE BASE (HT)	58 771.75 €
MARCHE DE BASE + AVENANT 1 (HT)	60 403.65 €

Lot 3 – RAVALEMENT (entreprise BEUN)

Des travaux de remplacement de pierres non-prévus dans le marché initial sont nécessaires. Afin de limiter la plus-value, il est proposé, après concertation avec le maître d'œuvre, de supprimer une grande partie des enduits qui étaient prévus au profit d'un simple nettoyage sur les façades qui sont en bon état.

Le détail du projet d'avenant n°1 pour le lot 3 – RAVALEMENT est le suivant :

Fourniture pierres complémentaires	+ 8 925.00 €
Bandeau sur l'ensemble de l'ouvrage	+ 250.00 €
Dépose des parties altérées	+ 500.00 €
Repose d'un zinc	+ 1 000.00 €
Suppression piquetage murs extérieurs	- 3 483.00 €
Enduit façade sud	+ 945.00 €
Suppression enduit	- 8 127.00 €
Enduit façade sud	+ 2 205.00 €
Raccord enduit	+ 315.00 €
Nettoyage de la façade	+ 1 222.00 €
Badigeon sur l'ensemble des façades	+ 4 257.00 €
Badigeon sur pierre de taille	+ 2 343.00 €
Suppression encastrement horloge	- 250.00 €
TOTAL MODIFICATIONS (HT)	+ 10 102.00 €
MARCHE DE BASE (HT)	49 960.87 €
MARCHE DE BASE + AVENANT 1 (HT)	60 062.87 €

Il faut noter que d'autres avenants en moins-value sont en cours de préparation pour d'autres lots pour un montant global qui devrait s'élever à environ 8 200,00 € HT.

Au final, le solde des 2 avenants exposés ci-dessus (total + 11 733.90 € HT) et des prévisions de moins-value en préparation pour d'autres lots (estimation – 8 200.00 € HT) serait de + 3 500.00 € HT.

Après avis favorable des membres du Bureau,

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 – Lot 2 pour un montant de 1 631.90 € HT avec l'entreprise RMC
- **APPROUVER** l'avenant n°1 – Lot 3 pour un montant de 10 102.00 € HT avec l'entreprise BEUN
- **AUTORISER** M. le Président à signer les avenants ainsi que les documents se rapportant au suivi de ces dossiers

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 – Lot 2 pour un montant de 1 631.90 € HT avec l'entreprise RMC
- **APPROUVE** l'avenant n°1 – Lot 3 pour un montant de 10 102.00 € HT avec l'entreprise BEUN

- **AUTORISE** M. le Président à signer les avenants ainsi que les documents se rapportant au suivi de ces dossiers

13 – Participation financière de la CCTVV à l’implantation de nouvelles plateformes de regroupement pour les conteneurs

En complément de l’aide apportée par le SMICTOM, la commission environnement réunie le 24 avril dernier, a proposé qu’une participation financière forfaitaire soit allouée à chaque commune via un fonds de concours avec un versement prévu en novembre.

Les membres du bureau ont émis un avis défavorable au versement d’une participation de la CCTVV.

Néanmoins, le Conseil communautaire est invité à :

- **SE PRONONCER** sur le principe d’une participation de la CCTVV à l’implantation de nouvelles plateformes de regroupement pour les conteneurs.

M. PIMBERT indique que, suite aux travaux de la commission, le choix était, soit de proposer 50 € par point de regroupement dans la limite de 15 plateformes maximum par commune, soit d’attribuer une somme forfaitaire de 750 € pour les communes.

M. BARILLET indique ne pas comprendre qu’on puisse instituer un système de collecte différent avec les conteneurs de regroupement pour faire des économies pour financer les conteneurs individuels. Un certain nombre d’habitants sont pénalisés. Par ailleurs, ces dispositifs ne fonctionnent pas. C’est un dispositif inéquitable et inutile. Une des solutions consisterait à mutualiser les containers plutôt que d’instituer des containers individuels.

M. PIMBERT précise que des containers vont être mutualisés. Par ailleurs, des conseillers communautaires sont aussi délégués au SMICTOM et ont voté ce projet.

M. PIMBERT fait le parallèle avec le syndicat de la Manse où des conseillers communautaires votent un budget avec une participation de la CCTVV à 70 000 € alors que le conseil communautaire a voté une participation au syndicat de 50 000 €.

Mme BACHELERY rappelle que lors de la venue de M. MASSARD au conseil communautaire, il n’y a pas beaucoup de délégués qui ont réagi et avoue son exaspération vis à vis des remises en cause alors qu’il y a eu un vote. On ne peut pas refaire le débat sans arrêt.

M. POUJAUD estime que si le conseil communautaire entre dans le diktat du SMICTOM, il reconnaît alors le bien-fondé de ses décisions sur sa commune. Par ailleurs, les habitants vont désormais payer pour des services qu’ils n’auront plus. Il estime que 33 % des habitants de la commune de Ports ne paiera pas un service qu’ils n’auront plus.

Mme BACHELERY observe que ce n’est déjà pas très équitable avec les sacs puisqu’on ne fait pas la différence entre ceux qui trient et les autres.

M. PIMBERT rappelle que ce débat aurait dû avoir lieu au SMICTOM. Or, le sujet a été voté pratiquement à l’unanimité au SMICTOM.

M. BRISSEAU considère désolant d’entendre ce débat alors qu’il a déjà eu lieu. Le sujet était déjà abordé en 2010, 2011, 2012. On ne peut pas être surpris par cette décision qui a été prise après de multiples débats. Il revenait aux conseils d’être vigilants vis-à-vis des délégués. Il souhaite maintenant que le débat revienne seulement à la question posée.

M. DANQUIGNY souligne que si on apporte une aide, cela veut dire qu’on est d’accord.

M. MIRAULT signale que la dépense n’a pas été prévue au budget.

M. PIMBERT rappelle qu’il y a des dépenses imprévues sur le budget OM.

- **APPROUVE** La création d'un poste permanent d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe 28/35^{ème} à partir du 1^{er} juin 2018

15 – Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique, maintien de la parité numérique.

Les élections professionnelles des représentants du personnel des trois versants de la fonction publique se tiendront le 6 décembre 2018.

Pour la fonction publique territoriale, il s'agit du renouvellement des représentants du personnel pour les commissions administratives paritaires (CAP) et les comités techniques (CT) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et, pour la première fois, de l'élection des représentants du personnel contractuel dans le cadre des commissions consultatives paritaires (CCP).

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 18 mai 2018 Soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 62 agents,

Le conseil communautaire est invité à :

- **FIXER** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (en en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
- **DECIDER** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 3 membres titulaires et 3 membres suppléants

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (en en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 3 membres titulaires et 3 membres suppléants

16 – Proposition de prêt par la CAISSE D'EPARGNE

La CCTVV n'a pas prévu d'emprunt au budget 2018. Cependant, la Caisse d'Epargne fait une offre intéressante : un taux de 0.75 % sur 15 ans auprès des collectivités, destinée exclusivement au financement de projets de développement territorial visant les thèmes de la santé, des services à la personne et du développement numérique.

Vous trouverez ci-joint [une proposition](#) pour un montant de 300 000 €.

Après avis favorable des membres du Bureau,

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la [souscription d'un emprunt](#) de de 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions proposées.
- **AUTORISER** M. le président à signer le contrat.
- **VOTER** les crédits correspondant au budget principal.

M. DANQUIGNY signale que ces prêts sont généralement accordés à certaines conditions pour des opérations identifiées.

M. MIRULT pense que ce prêt va alimenter de manière indirecte la trésorerie et alerte sur le risque de dérapage.

Communauté de communes de Touraine Val de Vienne

Il est rappelé que comptablement les emprunts ne sont pas affectés. Les autres établissements bancaires n'ont pas été consultés car il s'agit d'une proposition spontanée de la Caisse d'Épargne à un taux préférentiel.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la [souscription d'un emprunt](#) de de 300 000 € auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions proposées.
- **AUTORISE** M. le président à signer le contrat.
- **VOTE** les crédits correspondant au budget principal.

17 – Gendarmerie de l'Île Bouchard : [modification superficie](#) et modification du projet de bail

Dans le cadre de la réalisation d'une nouvelle gendarmerie à l'Île Bouchard, afin de poursuivre l'instruction du dossier avec la gendarmerie nationale, les précisions suivantes doivent être apportées :

- Suite à la fusion des Communautés de communes, la nouvelle dénomination de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des locaux de service et techniques ainsi que le studio pour le GAV est la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne,
- La superficie de l'emprise du terrain inhérente à leur réalisation est de 1 230.80 m².

Le Conseil communautaire est appelé à valider ces précisions.

- **VALIDER** la volonté de bénéficier d'une subvention du Ministère de la Défense sur la base de 1,5 unités logements et 1/3 d'unités logements,
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

M. MIRALDT demande si l'emprise correspond au besoin de la CCTVV ;

M. PIMBERT précise qu'il n'y a pas le choix. Le terrain pourra être clôturé. La CCTVV en aura la charge.

Départ de Monsieur DANQUIGNY.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la volonté de bénéficier d'une subvention du Ministère de la Défense sur la base de 1,5 unités logements et 1/3 d'unités logements,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

18 – Dépenses à imputer – Compte 6232

Vu l'article D1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2007 fixant la liste des pièces justificatives exigées par le comptable pour le paiement des mandats de dépenses,

Vu l'instruction comptable M14

Vu l'instruction codificatrice 07-24MO du 30 mars 2007,

Considérant que la nature 6232 relative aux dépenses « fêtes et cérémonies » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité.

Considérant que la Chambre Régionale des comptes recommande aux collectivités locales de procéder à l'adoption par le conseil communautaire d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte 6232« fêtes et cérémonies »,

Il est proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes:

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objet et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, le repas des voeux au personnel, aux entreprises,
- les fleurs, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des décès, noces d'or, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.

- le règlement des factures de société et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations dans le cadre de manifestations en dehors de la saison culturelle.
- les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles en dehors de la saison culturelle
- les frais d'annonces, de publicité et les parutions liés aux manifestations et locations de divers matériels nécessaires à leur organisation
- les frais de restauration des élus ou agents communautaires liés aux manifestations intercommunales ou à l'occasion d'évènements ponctuels et en dehors de la saison culturelle.

Après avis favorable des membres du Bureau,

Le Conseil Communautaire est invité à :

- **DECIDER** d'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

19 – Décision modificative n° 1 au Budget principal
--

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n° 1 au Budget principal suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
O22	O22	O1	Dépenses imprévues	-35 000,00 €
O11	62878	824	ADS CCTVI 2016/2017	35 000,00 €
67	673	421	annulation subvention CAF ex 2017	12 000,00 €
total dépenses fonctionnement				12 000,00 €

Recettes réelles

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
73	73113	O1	CVAE	-74 513,00 €
74	74124	O1	Dotation d'intercommunalité	68 500,00 €
74	74126	O1	Dotation de compensation	6 013,00 €
77	7711	511	Dédits et pénalités (MSP)	12 000,00 €
total recettes de fonctionnement				12 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses réelles

Opération	Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
3044	23	2313	114	Travaux Gendarmerie l'île Bouchard	300 000,00 €
total dépenses d'investissement					300 000,00 €

Recettes réelles

Opération	Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
	16	1641	01	Emprunt	300 000,00 €
total recettes d'investissement					300 000,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au Budget principal

20 – Désignation de nouveaux délégués au SMICTOM du Chinonais

Comme suite au renouvellement du conseil municipal de L'Ile Bouchard, la commune par délibération en date du 3 avril dernier, a proposé la désignation de nouveaux délégués au SMICTOM :

- M. GENNETEAU Jean Marie en qualité de délégué titulaire
- Mme Jennifer COSMATOS, en qualité de déléguée suppléante

Le Conseil communautaire est invité à :

- **PROCEDER** à l'élection de nouveaux délégués au SMICTOM sur proposition de la commune.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** M. GENNETEAU Jean Marie en qualité de délégué titulaire et Mme Jennifer COSMATOS, en qualité de déléguée suppléante, au SMICTOM sur proposition de la commune.

21 – Désignation de nouveaux délégués au syndicat de la Manse

Comme suite au renouvellement du conseil municipal de L'Ile Bouchard, la commune par délibération en date du 3 avril dernier, a proposé la désignation d'un nouveau délégué au Syndicat de la Manse (en remplacement de M. Serge FORT) : M. DE LA FORCADE François.

Le Conseil communautaire est invité à :

- **DESIGNER** un nouveau représentant titulaire de la CCTVV au sein du Comité Syndical de la Manse en remplacement de M. Serge FORT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** M. DE LA FORCADE François représentant titulaire de la CCTVV au sein du Comité Syndical de la Manse en remplacement de M. Serge FORT.

22 – Désignation de nouveaux délégués au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Comme suite au renouvellement du conseil municipal de L'Ile Bouchard, la commune par délibération en date du 3 avril dernier, a proposé la désignation de nouveaux délégués au sein de la CLETC :

- Nathalie VIGNEAU, en qualité de titulaire
- Patrice LEFEBVRE, en qualité de suppléant

Le Conseil communautaire est invité à

- **PROCEDER** à l'élection de nouveaux délégués au sein de la CLETC sur proposition de la commune.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Nathalie VIGNEAU, en qualité de titulaire et Patrice LEFEBVRE en qualité de suppléant au sein de la CLETC.

23 – Construction d'un cabinet satellite à Saint-Epain : modification de parcelles

Par délibération en date du 23 avril dernier, le Conseil communautaire avait délibéré en faveur de l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles suivantes :

BI 542 543 546 547 et 548 pour une surface de 837 M²

Comme suite à la dernière modification de bornage en date du 25 mai 2018,

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles suivantes : BI 550-552-554-555 pour une superficie de 826 m²
- **ACCEPTER** la prise en charge des frais inhérents à cette vente
- **AUTORISER** M. le Président à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles suivantes : BI 550-552-554-555 pour une superficie de 826 m²
- **ACCEPTÉ** la prise en charge des frais inhérents à cette vente
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

24 – Questions diverses

M. LECOMTE invite le conseil communautaire à tenir sa prochaine séance au mois de juin à Saint-Epain.

M. PIMBERT indique que le conseil communautaire en juillet se tiendra à Marigny-Marmande et celui de septembre à Rilly sur Vienne.

M. PIMBERT rappelle la conférence des Maires du 31 mai qui aura pour sujet l'éolien et un peu les gens du voyage.